



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

République Française

N° 07/24 SG

## ARRETE DU MAIRE Portant déport du Maire

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, en particulier son article 2,

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, en particulier son article 5,

### ARRETE

**Article 1er** : En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014, le Maire n'exercera pas ses compétences pour l'ensemble des questions relatives aux liens avec la personne morale gérant l'organisation du Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron.

**Article 2** : Nous serons remplacés par Madame Isabelle RICARD pour nous suppléer dans nos fonctions dans toutes les hypothèses où l'article 1er vient à s'appliquer.

**Article 3** : Nous nous abstenons de donner quelque instruction que ce soit à Madame Isabelle RICARD, aux élus et aux agents de la collectivité et de prendre part à quelque réunion ou délibération relative à l'article 1er.

**Article 4** : Madame Isabelle RICARD et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera notifié aux personnes concernées.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 27 mars 2024



Le Maire :

Jean Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le 15 AVR. 2024  
Et de la publication ou notification le .....

Département des Bouches du Rhône  
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'Arles - PROVENCE  
**RECU EN PREFECTURE**  
le 16/04/2024  
Application agréée E-legalite.com